

Foire aux questions sur les nouveaux tarifs des Services bancaires courants pour 2016

Question	Réponse
Comment puis-je savoir quels sont les frais qui changent?	Tous les changements de frais et les améliorations aux produits, en vigueur à compter du 1 ^{er} décembre 2016, sont énumérés dans cette brochure . Les frais qui ne figurent pas sur la liste, restent les mêmes. Tous nos programmes et les frais par article sont accessibles en ligne à l'adresse bmo.com/conventions .
Quand ces modifications entreront-elles en vigueur?	Les nouveaux frais et les améliorations aux produits entreront en vigueur le 1 ^{er} décembre 2016.
Quels programmes offriront des Virements <i>Interac</i> ^{MD†} sans frais additionnels?	Le programme Privilège comprendra un nombre illimité de Virements <i>Interac</i> . Les programmes Performance et AIR MILES ^{MD†} comprendront deux Virements <i>Interac</i> par mois. Si vous dépassez la limite de votre programme ou si votre programme ne comprend pas de Virements <i>Interac</i> , les frais de transaction passeront de 1,50 \$ à 1,00 \$.
Des frais de 5,00 \$ seront-ils portés à mon compte si j'annule un Virement <i>Interac</i> la journée même de l'envoi?	Tant et aussi longtemps que vous annulez un Virement <i>Interac</i> avant minuit (HE) le jour où il a été envoyé, vous n'avez pas à payer les frais d'annulation de 5,00 \$. S'il y a lieu, des frais de transaction de 1,00 \$ par Virement <i>Interac</i> ne seront pas remboursés si vous annulez la transaction.
Les frais d'annulation de 5,00 \$ seront-ils portés à mon compte si le destinataire n'accepte pas le Virement <i>Interac</i> dans les délais prescrits, et provoque ainsi un retour?	Oui. Si le Virement <i>Interac</i> vous est retourné parce que le destinataire ne l'a pas accepté à temps, des frais d'annulation de 5,00 \$ seront portés à votre compte. S'il y a lieu, les frais de transaction de 1,00 \$ par Virement <i>Interac</i> ne seront pas remboursés.
Qu'est-ce qu'un solde minimal pour l'exonération de frais et quel est son fonctionnement?	À l'exception des avantages du programme AIR MILES ^{MD†} , tous nos programmes de services bancaires offrent l'exonération de frais à condition de conserver un solde minimal. En conservant un solde minimal dans votre compte de chèques chaque jour du mois, vous pouvez recevoir un remboursement intégral des frais mensuels du programme. Pour être admissible, votre compte de chèques doit être un compte de chèques principal et les frais mensuels du programme doivent provenir du compte de chèques. Le solde à conserver dans votre compte pour obtenir le rabais sur les frais dépend de votre programme. À la fin du mois, une fois que toutes les transactions auront été débitées de votre compte de chèques, y compris les frais de transaction par article, si vous avez conservé en tout temps le solde mensuel minimal tout au long du mois, les frais mensuels du programme seront portés au crédit de votre compte. Le solde mensuel minimal pour l'exonération de frais ne s'applique pas si les frais mensuels de votre programme de services bancaires sont prélevés sur un compte d'épargne principal ou un compte de chèques à intérêts.
Dois-je conserver un solde minimal dans mon compte?	Non, vous n'avez pas à conserver un solde minimal dans votre compte de chèques. Si le solde de votre compte est inférieur au montant indiqué pour le solde minimal pour l'exonération des frais de votre programme, vous n'avez qu'à payer les frais mensuels du programme.
Si j'utilise un guichet automatique (GA) d'une autre institution financière, devrai-je encore payer les frais imposés par cette institution financière en plus des 2,00 \$ exigés par BMO?	Oui, vous pourriez avoir à payer des frais d'utilisation du GA d'une institution financière autre que BMO. Ces frais sont imposés par le propriétaire du GA, échappent au contrôle de BMO et s'ajoutent aux frais de 2,00 \$. Pour éviter ces frais, vous pouvez utiliser les guichets automatiques de BMO ^{MD} ou, si possible, demander à retirer des espèces lorsque vous réglez des achats en magasin au moyen de votre carte de débit BMO. Pour trouver le guichet automatique de BMO le plus près, consultez localisateur.bmo.com ou utilisez le <i>localisateur</i> de l'appli des Services mobiles BMO.
Est-ce qu'il y aura des changements apportés aux comptes des services bancaires pour la communauté de la Défense canadienne (SBCDC)?	Oui, tous les changements qui entreront en vigueur le 1 ^{er} décembre 2016, s'appliquent également aux comptes des services bancaires pour la communauté de la Défense canadienne (SBCDC). Vous continuerez de recevoir un rabais sur les frais mensuels du programme si vous avez choisi un programme de services bancaires admissible.
Les frais annuels de ma carte MasterCard BMO AIR MILES ^{MD†} World ou d'une carte MasterCard ^{MD†} BMO Remises ^{MD} World sont actuellement remboursés parce que j'ai choisi le programme Privilège. Que dois-je faire si je veux continuer à bénéficier de ce rabais sur ma carte de crédit de BMO?	Vous pouvez passer à la carte MasterCard BMO AIR MILES World Elite ^{MD†} ou MasterCard BMO Remises World Elite, et demeurer admissible à un rabais sur les frais annuels si vous êtes inscrit au programme Privilège. Ou, vous pouvez opter pour une carte sans frais annuels MasterCard BMO AIR MILES ou MasterCard BMO Remises.
Quelles cartes de crédit de BMO sont admissibles à la réduction des frais annuels si je suis également inscrit au programme Privilège?	Les cartes de crédit de BMO suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Carte MasterCard BMO AIR MILES World Elite; • Carte MasterCard BMO Remises World Elite; • Carte MasterCard BMO World Elite